



AVIS

Date : 3 mars 2020

Objet : Pyridoxine injectable 100 mg/mL

Mylan Pharmaceuticals, est le seul manufacturier à fabriquer de la pyridoxine injectable.

En cas de rupture d'inventaire le Centre antipoison du Québec recommande aux établissements de santé de conserver leur inventaire de pyridoxine injectable même si celui-ci est expiré.

De plus, comme alternative de traitement, il est suggéré de tenir des comprimés oraux de pyridoxine 100 mg. En effet, l'administration de comprimés écrasés par tube nasogastrique (TNG) pourrait être recommandée particulièrement dans les cas d'intoxication par l'éthylène glycol.

Si le cas échéant, l'administration de pyridoxine en comprimés oraux est suggérée comme traitement adjuvant lors d'intoxication par l'éthylène glycol, la dose sera la même que pour l'administration IV soit de 50 mg PO aux 6 heures. Le demi comprimé finement écrasé (50 mg) devra être mélangé à au moins 10 à 15 mL d'eau et administré via TNG lorsque dissout. Si du charbon de bois activé a préalablement été administré au patient, attendre une heure avant d'administrer la dose orale de pyridoxine.

Pour de plus amples informations contactez le Centre antipoison du Québec à l'adresse suivante :

antidotes.toxicologie.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

En toute collaboration,

L'équipe du Centre antipoison du Québec